



Règlement des courses

◆ Présentation

Le Trail des Troglodytes est une manifestation sportive de courses nature (sur sentiers et chemins) organisée par le Basket Club de Châteauneuf-sur-Isère. Cette manifestation a pour vocation de créer un moment de convivialité et de lien entre tous et de soutenir l'Association Vaincre la Mucoviscidose.

L'épreuve se déroulera le Mercredi 8 mai 2019. Elle comporte :

- Marche de 10 km – 250m D+ - départ 9h – un mineur ne peut pas participer seul à la marche
- Courses enfants : à partir de 9h15 - classement
900m (années 2010 à 2012)
1300m (années 2008 à 2009)
2500m (années 2004 à 2007)
- Trail de 8km – 190m D+ - départ 10h – chronométrée – départ groupé
- Trail de 14km – 450m D+ - départ 10h15 – chronométrée – départ groupé

◆ Conditions de participation

100m de D+ étant comptabilisé comme un 1km, les coureurs devront être âgés le jour de la course de plus de :

- Le Trail 8km est ouvert à partir de la catégorie cadet (années 2002-2003)
- Le Trail 14km est ouvert à partir de la catégorie junior (années 2000-2001)

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

a) pour les licenciés d'une photocopie de leur licence sportive FFA ou du Pass J'aime courir en cours de validité

b) pour les non licenciés du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, et, daté de moins d'un an.

Le certificat médical ou la copie de la licence FFA seront téléchargés lors de l'inscription ou fournis le jour de la course pour une inscription le jour de la course.

Le certificat médical concerne les courses enfants, le Trail de 8km et le Trail de 14km.

Pour la marche, il n'y a pas de limite d'âges. Le certificat médical n'est pas nécessaire pour la marche.

Pour les enfants mineurs une autorisation parentale est nécessaire.

◆ Inscription et droits d'engagement

- Marche de 10 km – 6 euros
- Courses enfants – 3 euros
- Trail de 8km – 10 euros
- Trail de 14km – 14 euros

Les inscriptions auront lieu sur le site internet www.chronospheres.fr

Il sera possible de s'inscrire le jour de la course si place disponible. Dans ce cas les inscriptions seront clôturées 1h avant le départ de la course.

Les tarifs ci-dessous seront majorés :

- Trail de 8km – 13 euros
- Trail de 14km – 17 euros

◆ Annulation et conditions d'indemnité

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes : Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente. Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 2 mai 2019 au courrier électronique à traildestroglodytes@gmail.com

◆ Arrivée et récompenses

Les trois premiers hommes du trail 14 km et les trois premières femmes du trail 14 km.

Les trois premiers hommes du trail 8 km et les trois premières femmes du trail 8 km.

Le challenge équipe : l'équipe avec le plus de participants inscrits.

Courses enfants : une récompense pour chaque participant.

La remise des prix aura lieu à 12h30.

◆ Matériel obligatoire

Aucun matériel n'est obligatoire.

Le téléphone portable est recommandé.

◆ Assurances

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.
Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'organisation.

◆ Signalisation et balisage

Le balisage sera assuré par des panneaux et de la rubalise rouge et blanche.
Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques. Des serre files, en lien avec le PC course, seront présents pour sécuriser la course.

Des pointages seront réalisés sur le long du parcours :

*Trail 14km : 4 pointages et une barrière horaire à 13h au pointage n°4

*Trail 8 km : 1 pointage et une barrière horaire à 13h

*Marche 10 km : 1 pointage et une barrière horaire à 13h

◆ Sécurité

La protection civile sera présente pour assurer les secours de première urgence, avec véhicule et liaison avec un Centre Hospitalier. Un médecin assurera les soins de première urgence.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC sécurité
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours et l'organisation de la course.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Chaque signaleur et serre fils dispose d'un téléphone portable en lien avec le PC course/sécurité/secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecin officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le n° de téléphone du PC Sécurité vous sera communiqué le jour de la course.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112.

Les animaux ne sont pas admis sur les parcours.

◆ Remise des dossards

Elle aura lieu le mardi 7 mai 2019 dans le village de départ au gymnase entre 17h et 20h et le matin de la course de 8h30 à 9h30 du 8 mai 2019. Il est demandé de venir retirer son dossard de manière préférentielle le mardi 7 mai 2019. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas de retard de la remise des dossards le jour de la course.

Le dossard sera remis au coureur si et seulement s'il dispose de sa pièce d'identité.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et maintenu par 4 épingles, il est interdit de positionner le dossard dans le dos. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course.

◆ Ravitaillements

Un poste de ravitaillement sera approvisionné en boissons et nourriture au km 6 pour le Trail de 14km, au km 4 pour le Trail de 8km et au km 6 pour la marche. Le coureur/marcheur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier l'arrivée. Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

◆ Abandons

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation par téléphone auprès du PC course ou auprès du serre-fils dès l'abandon de la course.

Cette consigne concerne également les marcheurs.

◆ Modification du parcours et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie forts risques orageux...) ou d'évènements indépendants de la volonté de l'organisation de la course, le départ peut être reporté, voire la course annulée.

En cas d'annulation de la course, il n'est pas prévu de dispositif de remboursement des participants.

◆ Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

◆ Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

◆ Actions de prévention en matière de santé contre le dopage

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

◆ Pénalité et disqualification

Les concurrents seront éliminés pour cause de : le non respect du règlement de la course, la falsification de dossard, l'absence de dossard, la pollution ou dégradation des sites traversés, le refus de se faire examiner par un médecin, le manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation, une triche après décision du Directeur de course sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1h après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès du Directeur de course sur le site de départ/arrivée.

◆ Éthique de course

La course traverse une zone Natura 2000. Elle traverse un territoire riche en biodiversité. Le coureur/marcheur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

Actions mises en place par l'organisation :

- utilisation d'un balisage éphémère
- nettoyage de l'ensemble de la manifestation après la course
- mise en place de zones de propreté à chaque ravitaillement
- limitation des déchets non recyclables
- privilégier des produits éco-responsables
- tri des déchets
- sensibilisation des participants
- disqualification des participants qui, malgré nos consignes, nuiraient aux autres et à la nature en dégradant ou polluant le parcours (nous vous demandons une attention toute particulière pour vos emballages de gels et barres énergétiques).

◆ Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de la course, et, s'engage à suivre le parcours prévu.

Le parcours a été tracé en partie sur des propriétés privées avec un droit de passage exclusif le jour de la course soit le mercredi 8 mai 2019 à ce titre nous demandons le plus grand respect des lieux parcourus.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisation jusqu'au 8 mai 2019. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.